

Un tiers de trafic en moins

Autor(en): **Miserez, Marc-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 855

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1019536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

■ (réd) En octobre dernier, le docteur Claude Fernex et cinq de ses confrères, tous membres de la protection civile, avaient écrit au Conseil fédéral pour manifester la crainte que leur causait la présence du surgénérateur de Creys-Malville à 70 km de la cité de Calvin. La lettre, publiée par DP (no 837), la *Tribune de Genève* et *Le Courrier*, demandait, entre autres mesures, d'organiser des exercices d'évacuation massive de la population genevoise.

PROTECTION CIVILE **On s'inquiète toujours**

Dans son édition de janvier-février, le bimestriel *Zivilschutz*, organe officiel de la protection civile, revient sur la question avec une interview du docteur Fernex : l'idée d'une évacuation de la ville de Genève était une "provocation" voire une manifestation d'"humour noir". La protection civile est certainement une organisation utile, mais le docteur Fernex pense qu'en cas d'accident majeur à Creys-Malville, elle serait "dépassée". Le but des signataires était bien plus de lancer le débat, d'alimenter la réflexion sur la présence d'un surgénérateur à proximité d'une grande ville. Le docteur Fernex, s'il semble avoir été entendu au sein de l'organisation de la protection civile, regrette en revanche l'attitude du département fédéral concerné. Citant un rapport du DFTCE du 3 novembre 86 qui affirme que "en cas d'accident à Creys-Malville, il n'y aurait à Genève aucun cas de maladie aigüe par irradiation", il relève que les conséquences de l'inhalation du plutonium et de la consommation d'aliments radioactifs n'ont pas été pris en considération. Situation regrettable, mais le docteur Fernex est conscient que dès que l'on parle du nucléaire, de gros intérêts entrent en jeu. Il souhaite néanmoins que la réflexion et l'action des citoyens permettent, dans un petit pays comme le nôtre, de trouver une issue.

LES ELECTRICIENS SONT DES MARCHANDS... **... alors qu'ils le disent !**

■ (mam) La ligne à très haute tension Galmiz-Verbois n'a pas fini de faire couler de l'encre : le 30 juin prochain, le peuple vaudois devra se prononcer sur l'initiative de Franz Weber dont l'acceptation signifierait un préavis négatif du peuple vaudois aux chambres fédérales.

Notre propos n'est pas d'entrer dans la discussion ligne aérienne - ligne souterraine, ni même de discuter de l'utilité de cette nouvelle balafre à infliger au paysage vaudois.

Les représentants des entreprises électriques ne manquent pas une occasion de rappeler l'augmentation constante de la consommation d'électricité dans la région lémanique (6 à 7% annuels pour Vaud et Genève, contre une moyenne nationale qui se situe entre 3 et 4%).

En l'absence d'une véritable politique d'économies d'énergie pourtant réalisables (voir entre autres DP 834, 836, 850), l'argument est toujours le même : les électriciens ne font que suivre la demande du consommateur, de plus en plus gourmand.

A ce sujet, il est intéressant de consulter les rapports annuels de la CVE (Compagnie vaudoise d'électricité), de 1967 à 1977. Ils prônent ouvertement le gonflement artificiel de la demande. Quelques exemples :

1967 (p. 8) : "Un certain ralentissement constaté ces dernières années dans l'accroissement des ventes a incité la compagnie à combattre cette tendance. [...] Devant la concurrence du gaz et du mazout pour le

chauffage, un assouplissement de certains tarifs est envisagé".

1968 (p. 8) : "Le marché sera caractérisé ces prochaines années par une abondance d'énergie électrique [...] De nouvelles dispositions ont été prises pour accroître la consommation".

1970 (p. 5) : "Promotion des ventes [...] nous progressons résolument vers l'immeuble tout électrique".

1976 (p. 7) : "La promotion du chauffage électrique a été poursuivie avec succès, puisque pendant l'exercice écoulé, plus de 500 immeubles ont été équipés de ce système de chauffage".

Cette même année, les statistiques de vente de la CVE indiquent que la consommation a augmenté de 43 % en dix ans.

A partir de 1978, le ton change, la glorification du tout électrique s'atténue quelque peu. On commence à parler d'économies d'énergie, mais surtout pas d'économies d'électricité. La consommation, elle, ne cesse de progresser : 6% par an en moyenne à partir du début des années 80.

Aucune compagnie privée régie par les lois du marché n'aurait à rougir de ces chiffres et de ces discours.

Pourquoi les électriciens aujourd'hui cherchent-ils à occulter le fait qu'ils se sont conduits comme de simples marchands, créant une demande pour pouvoir la satisfaire ? Se sentiraient-ils mal à l'aise vis-à-vis de leur mission de service public ?

Un tiers de trafic en moins

■ (mam) "Il faut rouler moins" titre *La Liberté* du 7 mars. Les organisations écologistes ont présenté à Berne un nouveau document intitulé "De l'air pour vivre" (1) qui montre que les mesures fédérales, catalyseur compris, ne suffiront pas à assainir l'air que nous respirons.

Le rapport est l'oeuvre du bureau zurichois INFRAS, qui avait déjà fait parler de lui l'an dernier avec une étude sur la sortie du nucléaire, présentée au moment de la session extra-

ordinaire des chambres (DP 836).

Un tiers de trafic motorisé en moins, l'objectif semblera inatteignable aux défenseurs de l'automobile. Il n'est pourtant pas si farfelu, quand on sait par exemple que le tiers précisément des déplacements automobiles en Suisse s'effectuent sur des distances de trois kilomètres et moins. Reste à trouver des solutions qui ne pénalisent pas les faibles (régions périphériques notamment).

Au travail, Messieurs les députés !

(1) Disponible au secrétariat romand de la Société suisse pour la protection de l'environnement, rue Saint-Ours 6, 1205 Genève, tél. 022 29 99 29